



MUNICIPALITÉ
DE
BALLENS

Préavis n° 06 / 2021
de la Municipalité au Conseil général

Dicastère : Routes

Réfection des chemins communaux – Chemin du Crot et Chemin de Froideville
Demande d'un crédit de CHF 50'000.00

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Chemin du Crot

Le chemin intercommunal du Crot, situé à l'ouest de la commune, relie les territoires de Ballens et Bière. Il est destiné principalement aux exploitations agricoles.

Bien que ce chemin soit goudronné, depuis quelques années la dégradation de la chaussée s'est intensifiée, due notamment au trafic régulier d'autres usagers. C'est la raison pour laquelle cet axe est désormais interdit à la circulation (excepté le trafic agricole).

Chemin de Froideville

Le chemin de « Froideville » traverse la boucle de la route cantonale en son milieu. Il coupe différentes propriétés privées en deux. Actuellement ce chemin n'est pas goudronné, il est simplement recouvert de tout-venant. En raison de sa déclivité, lors de fortes précipitations, le gravier ravine jusque sur la route cantonale.

Présentation des projets

En vue de la réfection de ces deux chemins communaux, la Municipalité a demandé des offres à plusieurs entreprises, ainsi que différentes variantes. Après comparaison, son choix s'est arrêté sur l'entreprise Colas.

Pour le **chemin du Crot**, les travaux prévus consistent en un reprofilage des zones dégradées et la pose d'un enrobé de 7 cm, d'un bout à l'autre du chemin, sur la surface goudronnée existante, soit environ 463 mètres linéaires (1'250 m²).

Etant donné que la Commune de Bière réalisera les mêmes travaux sur sa partie, nous bénéficierons d'avantages financiers, principalement sur les frais d'installation de chantier (partage des frais).

Le coût devisé de ces travaux s'élève à CHF 36'000.00.

En ce qui concerne le **chemin de Froideville**, les travaux prévus sont la préparation et la réalisation d'une couche de réglage, la pose d'un enrobé de 7 cm sur environ 90 mètres (280 m²).

Le coût devisé de ces travaux s'élève à CHF 14'000.00

Récapitulation

• Chemin du Crot	CHF 36'000.00
• Chemin de Froideville	CHF 14'000.00
TOTAL	CHF 50'000.00

Conclusion

Fondé sur ce qui précède nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes:

Le Conseil général de Ballens

- Vu le préavis no 06 / 2021 de la Municipalité ;
- Entendu le rapport de la commission chargée de son étude ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre des travaux de réfection sur le chemin du Crot et le chemin de Froideville, tels que décrits dans le présent préavis;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 50'000.00 (cinquante mille francs) pour leur réalisation. Ce crédit sera financé par un emprunt auprès d'un établissement financier, aux meilleures conditions ;
3. De dire que cet investissement sera amorti, en règle générale, sur une période de 10 ans à compter de la fin des travaux.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 septembre 2021.

Le Syndic

Ch. Croisier

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



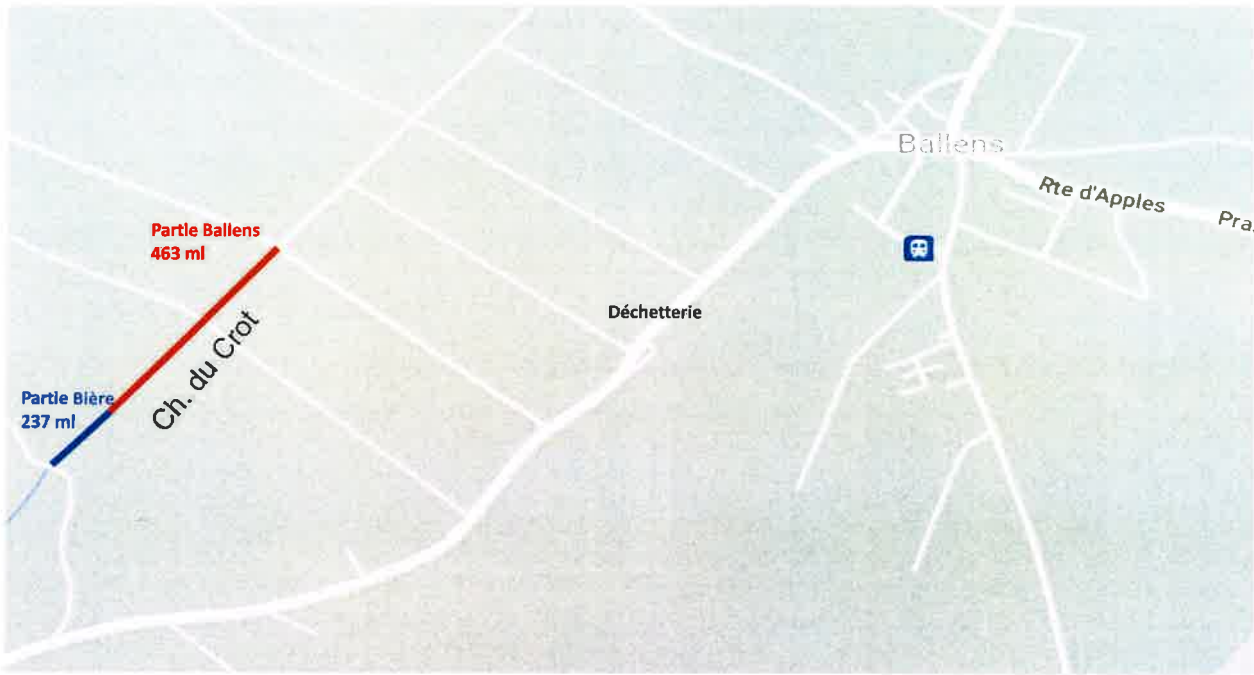
La Secrétaire

G. Neuenschwander

Annexe : un plan de situation

Présenté en séance du Conseil général du 04 novembre 2021

Ballens, Ch. du Crot (700 ml)



Ch. de Froideville (90 ml)

